

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Combleux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Mélanie CHAPELIN-VISCARDI, maire.

en exercice : 15
en présence : 13
votants : 15

Date de convocation : 21 juin 2026

Présents : Mme CHAPELIN-VISCARDI, M. DOUCERON, Mme GOURCY, Mme VUONG, Mme CHICOIX, M. REBILLON, Mme PART, M. LE BAIL, Mme CECCALDI, M. LEPAGE, Mme VILLEMAIN, M. CHAPELLE, Mme ROZWORA

Secrétaire de séance : Mme GOURCY

2026/37 *Demande de subventions au Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du dispositif « En Scène ! » année 2026*

La Maire de la commune de COMBLEUX propose de solliciter le Conseil départemental pour l'attribution de 2 subventions pour des animations culturelles dans le cadre du dispositif « En Scène ! ».

Les 2 animations sont les suivantes :

- Spectacle « Duo In'finitus » de KCFG production. Le prix total H.T est 1 080 €. Taux de subvention à 50 %. Soit un montant de subvention demandé de 540 €.
- Spectacle « Germinal » de Krizo. Le prix H.T. est de 1 380 € Taux de subvention à 50 %. Soit un montant de subvention demandé de 690 €.

Considérant que le dispositif « En Scène ! » permet de subventionner des animations culturelles portées par la commune ;

Considérant que les animations figurent sur le catalogue du Conseil départemental ;

Considérant que les communes peuvent bénéficier de 2 aides par année civile ;

Considérant que le taux de subvention pour les communes de moins de 5 000 habitants est à 50% ;

Considérant que deux animations sont prévues en 2026 ;

Cela étant exposé ;

Il est proposé au conseil municipal de la commune de COMBLEUX de bien vouloir :

- Approuver ces vœux d'animation ;
- Autoriser Madame la Maire à signer les documents afférents et à déposer la demande auprès du Conseil Départemental ;
- Autoriser l'imputation au budget 2026 en section de fonctionnement au chapitre 74 compte 7473.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver ces vœux d'animation ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer les documents afférents et à déposer la demande auprès du Conseil Départemental ;
- d'autoriser l'imputation au budget 2026 en section de fonctionnement au chapitre 74 compte 7473.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Combleux, le 25 juin 2026

La secrétaire,
Laurence GOURCY



La maire,
Mélanie CHAPELIN-VISCARDI



Transmis en Préfecture le :
Publié le :